



Rapport Annuel – Brest 2019

COMMISSION JURIDIQUE

RÉCAPITULATIF DU PROJET

DATE DU RAPPORT	AG DU	PREPARE PAR
3 mars 2019	30 mars 2019	Antoine MERLE

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION

RAPPORT MORAL SAISON 2017 – 2018

La saison 2017 – 2018, si elle a eu son lot habituel de questions arrivant à la commission soit par le biais de la Fédération soit directement entre les mains de son Président, a été surtout riche en conseils pour les Comités Régionaux et Départementaux. En effet le site de la Commission permet actuellement d'avoir des documents cohérents et clairs pour éviter toutes contestations en matière de statuts, règlements intérieurs et règlements financiers. Cela représente "in fine" un gain de temps, des statuts conformes, des articles non oubliés et une meilleure préparation pour leurs Assemblées Générales.

Les statistiques en ce qui concerne les questions posées font apparaître que celles portant sur la défiscalisation occupent la plus haute marche. Il est évident que l'adoption de ce système permet aux associations de faire une économie non négligeable sur leurs frais de fonctionnement. Arrivent en seconde position des questions que l'on pourrait partager bien souvent avec la commission technique du fait qu'elles sont liées à des compétences de diplômés et une recherche de responsabilité. Ces questions englobent de plus en plus les fosses de plongée dénotant une fréquentation croissante de ces lieux de plongée. Le problème de la responsabilité, préoccupation essentielle des Présidents ou moniteurs, est croissant en ce qui concerne les sorties clubs en pays étranger, cela prouve que les associations adoptent de plus en plus des sorties collectives dans des terres lointaines.

Depuis cette année, on voit également se développer la fréquentation de certains lieux lacustres comme les carrières, lacs et étendues d'eau que veulent utiliser les clubs, les comités ou les regroupements des deux. La commission a mis à leur disposition des contrats, basés essentiellement sur des commodats ou prêts à usage, du fait que la plupart des occupations sont faites à titre bénévoles et doivent de ce fait entrer dans un cadre juridique particulier.

La commission Juridique Nationale, lors du dernier salon de la plongée, s'est réunie pour débattre sur deux thèmes, l'un lié à la complexité actuelle du système de représentation des présidents lors des assemblées générales : elle a été étudiée une manière de rédaction des procurations plus simples qui sera sûrement présenté dans quelques temps au Comité Directeur, et l'autre, portant sur un point sensible de l'autorité parentale pour l'accès à la plongée des enfants mineurs. L'évolution de la société entraînant de plus en plus de familles recomposées, la commission a pris conscience des difficultés de certaines situations en ce qui concerne l'autorisation parentale, essayant toutefois de s'exclure des problèmes personnels posés.

La commission Juridique avec son petit budget est restée dans le couloir qui lui a été imparti, mais a des projets d'évolution qui, peut-être, entraîneront des dépassements qu'elle ne veut en aucune manière inconsidérées.

En conclusion, activité soutenue, pendant laquelle la commission a voulu être toujours présente avec un point de bonus, c'est-à-dire qu'elle n'a pas été sollicitée cette année en matière disciplinaire, ce qui n'exclue pas les conflits, mais il semblerait que les antagonistes trouvent une solution équilibrée à leurs problèmes.

Enfin je conclurai mon rapport en remerciant les membres de ma commission qui m'aident dans mon travail sachant que nous appartenons à un courant thermoïonique qui, s'il ne remue pas les foules lors des réunions, semble quand même être indispensable dans le bon fonctionnement de notre fédération.

Je vous remercie.

Antoine MERLE

Président de la Commission Nationale Juridique